
DOCTORAL THESIS SURVEY — 1987

RECENSION DES THÈSES DE DOCTORAT — 1987

In this new bilingual section, the *McGill Law Journal* publishes a bilingual survey of Canadian doctoral theses in law, submitted during the year ending on 1 May 1987. With this survey, our *Journal* hopes to encourage post-graduate legal research, as well as to render the researchers' work more accessible.

Dans cette nouvelle rubrique, la *Revue de droit de McGill* publie une recension bilingue des thèses de doctorat en droit, déposées dans les Facultés canadiennes au cours de l'année se terminant le 1^{er} mai 1987. Notre *Revue* espère de cette façon encourager la recherche juridique de troisième cycle, et rendre plus accessibles les travaux des chercheurs.

R. Cullen, *Federalism in Action: The Canadian and Australian Offshore Disputes Compared* (York University, 1986).

In the decade following the Second World War, the central and regional governments in Canada and Australia became excited about the prospects for offshore oil production. However, each level of government saw the offshore as being within its bailiwick. The resulting intergovernmental dispute has since produced different resolutions in each country. The means of arriving at those resolutions have also diverged. This thesis examines in depth the conduct and outcomes of these offshore disputes to mid-1986.

The Australian dispute has been characterized by a national focus throughout. That is, during both litigation and political settlement phases, the thrust has been towards developing offshore regimes binding on the Commonwealth and on the states as a whole. Also, apart from the 1967 offshore settlement, the emphasis has been on resolving the technical legal issues in the offshore.

In Canada the dispute has unfolded on a regional rather than national basis. There have been no attempts to create a national offshore regime; rather, specific regimes applicable to particular provinces have emerged. The four References on the offshore and the offshore political settlements all share this regional focus. Of even greater importance, the thesis argues, is the fact that the emphasis in these regional political settlements has not been on resolving the difficult technical legal issues, but rather on re-assigning significant political and economic rights in the offshore to the provinces.

Given that these highly comparable disputes have unfolded in federal states enjoying similar overall economic circumstances, the argument is made that an examination of their differing resolutions has much to tell us of the relative state of the two variants of federalism. This perspective, in turn, is used to inform a discussion of remedies for defects in today's offshore regimes, particularly in Canada, as well as a wider discussion, in the case of Australia, of the prospects for the long term survival of federalism in that country.

The thesis concludes with a summary of general observations and some wider reflections on offshore resources.

* * *

Dans la décennie suivant la deuxième guerre mondiale, les gouvernements centraux et régionaux du Canada et de l'Australie ont été séduits par le potentiel pétrolier des régions côtières. Or, chaque palier de gouvernement considérait les ressources côtières comme relevant de sa juridiction. La

dispute intergouvernementale qui s'ensuivit a produit des résultats différents dans les deux pays. Les moyens déployés pour résoudre cette dispute ont aussi différé. Cette thèse étudie dans tous ses aspects l'évolution et l'avènement de ces disputes côtières, jusqu'en 1986.

La dispute australienne a été marquée tout au long de son évolution par une perspective nationale. Lors des résolutions juridique et politique du conflit, l'accent a été mis sur le développement de régimes d'exploitation côtière profitant au commonwealth dans son ensemble. De plus, sauf le règlement de 1967, l'accent a aussi été placé sur la résolution des technicalités légales soulevées par le conflit côtier.

Au Canada, la question s'est débattue sur une base régionale plutôt que nationale. L'on n'a pas cherché à créer un régime national d'exploitation côtière ; plutôt, des régimes particuliers applicables aux provinces sont apparus. Les quatre renvois sur l'exploitation côtière et les règlements politiques partagent cette dimension régionale. La thèse soutient qu'il est significatif qu'à l'intérieur même des règlements politiques régionaux, l'accent ait été mis sur un transfert de droits politiques et économiques en faveur des provinces, plutôt que sur une solution au épineux problèmes juridiques de la question.

Comme ces disputes éminemment comparables se sont déroulées dans deux états fédéraux profitant de situations économiques semblables, un examen de leurs différentes résolutions en disent long sur les deux espèces de fédéralisme. Ce point départ même à une discussion des recours pour vices dans les régimes côtiers d'aujourd'hui, surtout au Canada, et à une étude plus globale, dans le case de l'Australie, sur les chances de survie du fédéralisme dans ce pays.

La thèse conclut avec un ensemble d'observations et de réflexions plus générales sur les ressources côtières.

P.S. Dempsey, *Law and Foreign Policy in International Aviation* (McGill University, 1987).

This thesis provides an historical, legal, political and economic analysis of regulation and deregulation in international aviation. It examines non-tariff barriers in foreign markets which frustrate competitive market forces, the plethora of American and European regulatory, legislative and treaty mechanisms for their removal, and methods of implementation in the world's largest international aviation markets. Additionally, it reviews the entire spectrum of unilateral, bilateral and multilateral dispute resolution mechanisms (including arbitration and adjudication) and appraises their

pragmatic utility and their propriety under general principles of international law. Although the emphasis of the thesis is on the pro-competitive policies, dispute resolution mechanisms and negotiating strategy of the United States, it also examines the multilateral activities on the subject of non-tariff barriers by the European Economic Community, the International Air Transport Association, and the International Civil Aviation Organization.

* * *

Cette thèse fournit une analyse historique, juridique et économique de la réglementation et la déréglementation de l'aviation internationale. Il examine aussi les barrières non-tarifaires dans les marchés étrangers qui font obstacle à la libre compétition dans les marchés, les mécanismes pour leur suppression par la réglementation, la législation, et le traité international, en Amérique et en Europe, et leur adoption dans les plus grands marchés internationaux d'aviation.

De plus, la thèse passe en revue toute la gamme des mécanismes unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux pour la résolution des différends (l'arbitrage et le jugement inclus), et évalue leur utilité pratique et leur conformité aux principes généraux de droit international. Quoique la partie la plus importante de la thèse concerne les politiques favorisant la concurrence, les mécanismes pour la résolution des différends et la stratégie de la négociation des États-Unis, elle se penche aussi sur les activités multilatérales dans le domaine des barrières non-tarifaires de l'Association internationale du transport aérien et de l'Organisation internationale de l'aviation civile.

A. Goldsmith, *The Impact of Police Collective Bargaining upon Municipal Police Management in Ontario, 1973-1984: A Socio-Legal Analysis* (University of Toronto, 1987).

The allegation has been made by some Ontario police managers that participation by municipal police officers in collective bargaining with police boards and committees has brought about a "loss of control" over police forces by municipal police management. This claim has framed the empirical research undertaken and the scope of the overall study. In this thesis, the legislative framework of municipal police bargaining, relevant appellate jurisprudence, arbitration awards and a sample of police collective agreements during the period 1973-1984 are examined for evidence of such a "loss".

A review of the history of municipal police management-labour relations in Ontario demonstrates that internal control in the province's municipal police forces has been a periodic, if not continuous, problem for police managers since the early nineteenth century. A theoretical framework and methodology are then proposed for the description and interpretation of the management control/collective bargaining relationship in police forces, focusing *inter alia* upon notions of power, ideology and employee consciousness. The legal regulation of this relationship in Ontario municipal police forces is considered, followed by the presentation and discussion of the results of the empirical survey of collective agreements and arbitration awards for the 1973-1984 period.

Both quantitative and qualitative analyses of the data are attempted. The conclusions drawn point to a more complex picture of the changes brought about by collective bargaining than might have been predicted. While police administrative prerogatives of an arguably more "strategic" nature showed relatively few changes over the period, and those changes observable were mostly of a fairly minor nature, there have also been conspicuous changes with respect to many nonstrategic, mainly "economic", prerogatives.

It is submitted that the interpretation of the significance of these findings varies according to the particular ideology of police administration adopted. Under the dominant "military-bureaucratic" ideology, the findings pose a greater threat to traditional police management practices than under less autocratic, hierarchical approaches to police administration. Finally, the thesis considers the potential contribution of collective bargaining to the democratisation of municipal police forces and policing practices, and to the reduction of organizational police deviance.

* * *

Certains administrateurs de la police ontarienne allèguent que la participation des officiers de police municipale à la négociation collective avec les comités et régies de la police a entraîné une « perte de contrôle » de l'administration à l'égard des forces policières. Cette allégation est au coeur de la recherche empirique de cette thèse. Le cadre législatif de la négociation collective dans la police municipale, la jurisprudence d'appel pertinente, les règlements d'arbitrage et un échantillon de conventions collectives pour la période 1973-1984 ont été étudiés pour analyser cette « perte ».

Un examen de l'histoire des relations de travail dans la police municipale ontarienne démontre que le contrôle interne des forces policières a été un problème périodique, sinon continu, pour les administrateurs municipaux depuis le début du dix-huitième siècle. Le cadre théorique et mé-

thodologique qui est proposé pour la description et l'interprétation de la relation entre contrôle administratif et négociation collective dans les forces policières, se base notamment sur les notions de pouvoir, d'idéologie et de conscience d'employé. La réglementation juridique de cette relation dans la force policière municipale d'Ontario est étudiée. Vient ensuite la présentation et discussion des résultats de l'étude empirique des conventions collectives et règlements d'arbitrage pour la période 1973-1984.

Les données sont soumises à une analyse à la fois quantitative et qualitative. Les conclusions suggèrent une représentation des changements apportés par la négociation collective plus complexe que celle qui aurait pu être envisagée au départ. Bien que les prérogatives administratives d'ordre « stratégique » soient demeurées relativement stables au cours de la période, et que les changements observés aient été mineurs, les prérogatives d'ordre « économiques » ont sensiblement évolué.

L'auteur suggère que l'interprétation de ces résultats varie selon l'idéologie qui est adoptée en matière d'administration policière. Selon l'idéologie dominante « militaire-bureaucratique », les résultats menacent davantage les pratiques traditionnelles de l'administration policière que suivant un modèle de gestion policière moins autocrate et hiérarchique. L'auteur examine enfin la contribution éventuelle de la négociation collective à la démocratisation des forces policières municipales et des pratiques administratives, ainsi qu'à la correction de la déviance organisationnelle policière.

V. Karim, *Les contrats de réalisation d'ensembles industriels et le transfert de technologie*, Université de Montréal, 1986 [publiée chez Yvon Blais, 1987].

Les contrats de réalisation d'ensembles industriels tiennent une place de plus en plus importante dans les échanges internationaux. Au cours des dernières années, ils se sont multipliés en nombre et en valeur. Cette croissance tient, d'une part, aux politiques économiques et industrielles mises en oeuvre par les pays en voie de développement et, d'autre part, aux efforts d'exportations des pays industrialisés.

Ces contrats ayant trait à l'étude et à l'implantation de grandes installations industrielles, sont dans la conception dominante, les plus riches en apport technologique et par voie de conséquence les plus aptes à être l'instrument juridique du développement industriel.

Les combinaisons sont multiples et le contenu même des contrats est incertain et variable. Certains contrats ont pour objet l'acquisition d'un outil complet de production (« clé en main classique »), d'autres visent, outre

l'acquisition d'une installation industrielle, un transfert véritable et une acquisition effective de la technologie nécessaire à son exploitation (« clé en main lourd », « produit en main ») voire même une commercialisation du produit (« marché en main »).

Les nouvelles formules ainsi développées sont devenues des ensembles complexes faisant appel à des techniques juridiques variées. Elles soulèvent sur le plan du droit des questions aussi nombreuses que complexes : il s'agit en effet des contrats issus de l'imagination des praticiens pour répondre à des besoins précis. Ils doivent donc leur conception, leur évolution à leurs règles particulières au développement des pratiques commerciales internationales.

La bonne compréhension de la structure de ces contrats implique nécessairement une meilleure connaissance des mécanismes qui commandent le processus du transfert de technologie et des effets qu'il entraîne. Leur étude doit donc se faire en regard de la nouvelle conception des rapports mondiaux et des politiques de développement adoptées par les pays en voie de développement. Le contexte administratif et politique du pays client a une influence indéniable, tant dans la négociation que dans la rédaction du contrat. La première partie de la thèse est consacrée à l'étude de ces questions, à l'examen de pratique contractuelle en matière d'industrialisation, des critères et des raisons qui dictent le choix du modèle et à l'analyse des conséquences que peut entraîner ce choix.

Pour bien comprendre les implications des relations entre les parties et la complexité du système des contrats dits uniques ou globaux, l'auteur essaye dans une deuxième partie, d'évaluer les aspects particuliers de chaque contrat, leurs critères de classification et de qualification ainsi que leur nature juridique. En étudiant la technique de leur rédaction et les méthodes de leur élaboration, il fait une analyse de leur structure interne.

Dans une troisième partie, l'auteur examine d'abord la nature et l'étendue des obligations des parties, la portée et l'évaluation de la garantie des résultats et des performances, l'intervention des tiers dans l'exécution du contrat et le rapport contractuel. Il traite ensuite les risques liés à l'exécution du contrat, les moyens ou les mesures à prendre pour limiter ces risques, la procédure de réception et de transfert de la propriété de l'installation industrielle, les effets de l'inexécution des obligations des parties et les clauses d'exonération. Il apporte une attention particulière au rôle de l'expertise technique dans la constatation des performances garanties, dans la recherche d'une solution aux difficultés surgies ainsi que dans l'adaptation du contrat aux changements des circonstances.

Cette démarche trouvera son aboutissement dans une quatrième partie, où l'auteur aborde les questions relatives au droit applicable et aux pro-

cédures de règlement de conflits éventuels. Il examine à cet effet les modes non-contentieux permettant le maintien et l'exécution du contrat, le recours à l'arbitrage international et les incidences du droit applicable sur l'élaboration et l'exécution des décisions arbitrales. Cet ouvrage est donc à la fois une étude théorique des mécanismes de ces contrats et une étude pratique de leurs effets. Il constitue une étude globale et complète, une référence utile à la pratique de ces contrats et à la poursuite des travaux subséquents dans cette branche du droit en pleine évolution.

* * *

Industrial units realization contracts hold a greater and greater place in international exchanges. In recent years they have multiplied in number and in value. On the one hand, this growth is due to economic and industrial policies adopted by developing countries; on the other, it is due to the exportation efforts of industrialized countries.

These contracts, which relate to the study and implantation of major industrial installations are, according to the accepted view, the richest in technological contribution and consequently the most suitable legal tool of industrial growth.

Combinations of the said contracts are multiple and their content is uncertain and variable. Some have as their object the acquisition of a complete production tool (turnkey project), while others, besides aiming at an industrial installation, also relate to a genuine transfer and to the effective acquisition of the technology necessary for its exploitation (turnkey - plus operations), and even to product commercialization (turnkey - plus operation plus marketing).

The new formulas thus elaborated have become complex units which require a variety of legal techniques. From a legal point of view, they raise multiple and complicated questions; they are, in fact, imaginative contracts created by practitioners in response to precise needs. They therefore owe their conception, evolution and particular rules to the growth of international commercial practices.

The structural comprehension of these contracts necessarily implies a better knowledge of the mechanisms which command the technological transfer process and subsequently its effects. Their study must thus be undertaken with regard to the new conception of world-wide relations and the development policies adopted by developing countries. The administrative and political context of the countries concerned has an undeniable influence on both the negotiation and drafting of the contract. The first part of this thesis is devoted to the study of these questions, to examine the contractual practices relative to industrialization, the criteria and the motives which

dictate the choice of the model to follow, and to analyze the consequences involved in this choice.

In order to better understand the implications and the relations between the parties and the complexity of the system of contracts, unique or global, the author attempts, in the second part of this work, to evaluate the particular aspects of each contract, their criteria as to classification and qualification as well as their judicial aspects. The author carries out an internal structural analysis through a study of drafting techniques and methods of elaboration.

In the third part of this work, the author examines the nature and scope of the obligations of the parties involved, the extent and evaluation of guarantees of result and performance, third-party intervention in the contract execution, and the contractual relation. He then studies the risks related to execution of the contract, the means and measures to be taken in order to limit such risks, the procedure for acceptance and transfer of industrial installation property, the effects of non-execution of obligations by the parties involved and the means of exoneration. He gives particular attention to the role of technical expertise in the evaluation of guaranteed performances, in the search of a solution to problems which have arisen and finally in the process of adapting the contract to changing circumstances.

This process is concluded in a fourth part where the author approaches the subject of applicable law and the settlement procedure for possible conflicts. He examines the non-adversarial means of maintaining and executing the contracts, recourse to international arbitration and the effects of applicable law with regard to the elaboration and execution of arbitral decisions. The present work may thus be described as a theoretical study of the workings of such contracts as well as a practical study of their effects. It constitutes a thorough reference tool, both for the practice and the pursuit of further work in this evolving field of law.

A. Lemieux, *L'approche sectorielle à la réglementation des relations commerciales internationales: Une application au secteur du textile et du vêtement*, Université d'Ottawa, 1987.

Principalement vers la fin des années 50, les problèmes rencontrés dans le commerce international des textiles et des vêtements devinrent de plus en plus aigus. Aux yeux de la plupart des pays importateurs et exportateurs impliqués dans ce segment important du commerce international, l'*Accord général sur les tarifs douaniers et commerce [Accord général]*, qui régissait les relations commerciales internationales dans leur ensemble, s'avérait insuffisant pour prévenir ou corriger ces problèmes.

Afin de pallier à cette situation, les pays participants au commerce international des textiles de coton adoptèrent, au début des années 60, un *Accord à court terme sur les textiles de coton*. À cet accord, se succéderont l'*Accord à long terme sur les textiles de coton*, qui régira le commerce international des textiles de coton de 1961 à 1973 et l'*Arrangement concernant le commerce international des textiles [A.M.F.]*, celui-ci régissant le commerce international d'à peu près tous les textiles et vêtements depuis le 1er janvier 1974.

L'émergence de cette approche sectorielle à la réglementation des relations commerciales internationales, telle que préconisée par l'*A.M.F.*, n'est pas la seule manifestation des carences de l'*Accord général* de régir efficacement les problèmes rencontrés dans certains secteurs du commerce international. En effet, principalement à partir des années 60, les États ont eu tendance à recourir à des mécanismes de réglementation à l'extérieur du cadre légal de l'*Accord général* afin de prévenir ou corriger les problèmes rencontrés dans certains secteurs du commerce international. Le recours à cette approche sectorielle a généralement pris la forme d'ententes bilatérales, générant au passage quelques accords ou tentatives d'accords multilatéraux.

La présente thèse a comme objectif principal d'analyser en profondeur l'émergence et le fonctionnement de l'*A.M.F.*, ainsi que son application dans l'un des pays participants, soit le Canada. Cette analyse nous amènera enfin à examiner les tentatives d'application de l'approche sectorielle dans d'autres domaines du commerce international.

* * *

Chiefly towards the end of the 1950's, the problems encountered in the international textile and clothing trade became more acute. In the eyes of most importing and exporting countries in this area of international trade, the *General Agreement on Tariffs and Trade [GATT]*, which governed international commercial relations as a whole, appeared unable to prevent or correct these problems.

To remedy the situation, the countries involved in the international cotton trade adopted in the early 1960's a *Short-term Agreement on Cotton textiles*. This agreement was followed by the *Long-term Agreement on Cotton textiles*, which regulated the international trade of cotton textiles from 1961 to 1973, and the *International Textile Trade Agreement [ITTA]*, which has been regulating international trade of most textiles and clothing since 1 January 1974.

The emergence of this sector-based regulation of international trade relations, as put forward by the *ITTA*, is not the sole manifestation of the shortcomings of the *GATT* to efficiently regulate problems in certain sec-

tors of international trade. Indeed, starting in the 1960's, States have tended to turn to regulatory techniques other than those provided in the *GATT*, in order to prevent or correct problems encountered in certain sectors of international trade. The use of this sector-based approach has generally taken the form of bilateral agreements, generating in the process a few projected or actual multilateral agreements.

The principal object of this thesis is to analyze fully the emergence and functioning of the *ITTA*, as well as its application in Canada, one of the participant countries. This analysis leads, in conclusion, to an examination of the use of sector-based approaches in other areas of international trade.

Q. Meng, *International Law Development on Marine Pollution from Land-Based Sources* (Dalhousie Law School, 1986).

Introduction of substances and energy into the marine environment from land-based sources generates eighty percent of marine pollution. The development of international law to control land-based marine pollution (L.B.M.P.) is a very complex matter owing to scientific, economic, social and political implications. Nevertheless, for the prevention and control of transnational pollution, the preservation of shared resources and protection of the common interests of mankind, the world community has exerted considerable effort, at both the regional and global level, to establish an international legal regime on land-based marine pollution control. In addition to obligations existing under general international law, which may be applicable to land-based marine pollution control, specific norms governing this form of marine pollution have evolved, primarily through diplomatic law-making.

This dissertation begins with an examination of the social, economic and political dimensions of land-based marine pollution control. This is followed by a survey of the existing international legal regime governing the control of this type of pollution; it focuses on an analysis of approaches employed by the world community and concludes with recommendations for future development.

The writer believes that past achievements have been fruitful and inspiring. However, considering that only a limited number of states have committed themselves to international co-operation for land-based marine pollution control, and that achievements until now have focused on framework construction, further development of international law on land-based marine pollution control is necessary. Although there are various factors which may influence the future progress of international law in this field,

it is the opinion of the writer that the raising of environmental consciousness is still the key to successful L.B.M.P. control.

* * *

Le dépôt dans la mer de substances provenant de la terre est à l'origine de quatre-vingt pourcent de la pollution des océans. Le développement du droit international du contrôle de ce type de pollution marine par la terre est rendu fort complexe par ses implications scientifiques, économiques et politiques, et par son impact sur le développement social. Néanmoins, pour la prévention et le contrôle de la pollution transnationale, la préservation des ressources partagées et la protection des intérêts communs de l'humanité, la communauté mondiale a fait des efforts considérables, aux niveaux régional et global, pour établir un régime juridique international de contrôle de pollution marine par la terre.

En plus d'établir des obligations de contrôle de ce type de pollution dans les dispositions générales du droit international, des normes du droit international, des normes spécifiques ont été adoptées, surtout à la suite d'efforts diplomatiques.

Cette thèse débute par un examen des dimensions sociales, économiques et politiques du contrôle de la pollution marine par la terre. Cet examen est suivi d'un survol du régime juridique international concernant le contrôle de ce type de pollution, en mettant l'accent sur une analyse des approches utilisées par la communauté mondiale. La thèse conclut avec des recommandations pour l'avenir.

D. Morneau, *La mobilisation de la communauté du législateur et de l'État pour la protection de l'environnement urbain en France et au Québec*, Université Laval, 1987.

La problématique élaborée dans cette thèse s'inscrit dans un cheminement qui expose l'ampleur et la complexité des problèmes écologiques à partir d'un lieu très précis, le milieu urbain. Les composantes tant naturelles (eau — air — sol — faune et flore) que culturelles (patrimoine, architectural et archéologique) sont prises en considération.

L'intérêt de situer la protection de l'environnement en milieu urbain relève d'une constatation irréfutable : d'ici l'an 2000, le monde va basculer, un terrien sur deux sera un citoyen. Cet événement constitue un fait majeur dans l'histoire de l'humanité.

La France et le Canada, particulièrement le Québec, se préoccupent de plus en plus de l'environnement urbain. La population urbaine de ces deux

pays représentait, en 1985, plus des trois-quarts de la population totale, et sont donc des laboratoires privilégiés relativement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la protection de l'environnement.

Dans ces deux pays, le droit de l'environnement a subi de très grandes transformations depuis un peu plus de dix ans. Au cours de cette évolution la protection de l'environnement est devenue une partie intégrante de l'intérêt général. Dans cette optique, les problèmes environnementaux rencontrés en milieu urbain, relèvent en premier lieu des États. Les autorités régionales et municipales demeurent compétentes dans le cadre strict déterminé par les États souverains.

La mobilisation de la population urbaine pour la défense de son milieu de vie caractérise l'ère technologique de nos sociétés. Le législateur se voit forcé par cette mobilisation de la communauté d'adopter toute une panoplie de législations environnementales non seulement à caractère sectoriel mais aussi à portée générale. De nouvelles structures et organismes administratifs conçus spécialement pour la protection de l'environnement sont créés. Le législateur devient donc l'initiateur de la protection de l'environnement.

La dynamique résultant des relations entre la communauté, le législateur et l'administration se trouve au coeur même du processus de mutation de nos sociétés. Elle entraîne un changement d'attitudes et de mentalités irréversible.

L'avènement d'un ordre écologique mondial à plus ou moins long terme, s'inscrit dans cette dynamique sociale et politique sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

* * *

The problems discussed in this dissertation form part of a comprehensive study which sets out the scope and complexity of ecological problems within the urban environment. Natural components (water, air, soil, animal and plant life) as well as cultural ones (architectural and archeological heritage) are considered.

The need to address the issue of environmental protection from an urban perspective stems from an irrefutable observation: by the year 2000, every other person will be a city dweller. This will mark a major development in the history of humanity.

France and Canada, and particularly the province of Quebec, are increasingly concerned with urban environmental issues. In 1985, city dwellers represented more than three-quarters of the population in both countries. France and Canada are thus particularly suitable case studies with respect

to the development and implementation of environmental protection policies.

In the last ten years, environmental law in France and Canada has undergone major changes. Today, environmental protection is a permanent component of public interest. As such, urban environmental problems are first and foremost a State concern. Regional and municipal authorities continue to exercise their jurisdiction within a strict framework set out by the State.

Characteristic of our technological age is the mobilization of our urban population for the defence of its environment. As a result of this community mobilization, the legislator is now compelled to enact a whole range of environmental laws of both a specific and a general nature. New administrative structures and agencies, specially designed to promote environmental protection, have been created. The legislator thus has become the promoter of environmental protection.

The dynamic relationship between the community, the legislator and the administration is the catalyst of our social process. As such, it has brought about irreversible changes in our attitudes.

The dawning of a global ecological order in the medium or long term is part of these unprecedented social and political changes in the history of humanity.

M.K. Moursy, *Trends in the Economic Regulation of International Air Transport in the Aftermath of Bermuda II* (McGill University, 1986).

The legal framework of international air transport consists of bilateral and multilateral treaties. Until the mid-1970s, this framework enjoyed nations' support. In 1977 one of the exemplars of the order, the Bermuda I Agreement of 1946 (between the United States and the United Kingdom), was superseded by a new agreement, the Bermuda II Agreement. It seemed the Bermuda II might set a standard for other bilateral agreements as its predecessor had. The United States, however, considered it protectionist and in reaction revised its international air transport policy to reflect the philosophy underlying its municipal policy of deregulating aviation. The response of other nations was that of hostility, illustrated by the 1980 ICAO Air Transport Conference. By 1982-1984, a change in emphasis occurred in American aviation policy with commercial advantage enjoying equal status with the primary principle of the policy. This, however, raised doubts about the order and called for new solutions.

This thesis examines the regulatory regime prior to 1977 and its evolution since then. It stressed, *inter alia*, the regulation of charter flights, capacity and tariffs in the light of the two Bermuda Agreements, the American procompetitive bilaterals and the two ICAO Conferences of 1977 and 1980. It also reviews the effect of deregulation in the United States, its success and its significance to the world order of international aviation.

Events, policies and the legal framework are critically reviewed and possible solutions to the existing uncertainties are proposed. This leads to the conclusion that international air transport may now be facing a period of transition towards a new multilateral regulatory regime. The future role of regional air transport agreements in this process should not be underestimated.

* * *

Les traités bilatéraux et multilatéraux ont composé le cadre juridique au sein duquel le transport aérien international a évolué jusqu'au milieu des années soixante-dix. Ce cadre juridique bénéficiait alors de l'approbation de toutes les nations. L'accord Bermuda I, conclu en 1946 entre les États-Unis et le Royaume-Uni constituait alors un modèle de ce cadre juridique, mais fut remplacé par un accord semblable, le Bermuda II. Bermuda II, à l'instar de Bermuda I, semblait pouvoir encore servir de cadre de référence pour les accords bilatéraux à venir. Les États-Unis déploraient cependant le caractère protectionniste de Bermuda II, et leur réaction a entraîné la révision de leurs politiques en matière de transport aérien international afin de mieux refléter leurs objectifs nationaux visant la déréglementation du transport aérien. En réponse à cette initiative, d'autres nations se sont révélées hostiles à cette manoeuvre, surtout lors de la conférence sur le transport aérien, tenue sous l'égide de l'OACI en 1980. De 1982 à 1984, il s'est produit un changement des politiques américaines en matière de transport aérien : tout en respectant les principes de l'accord, elles ont également accordé une importance toute particulière aux avantages commerciaux découlant du phénomène de déréglementation, ce qui provoqua cependant de graves doutes sur la survie de l'ordre juridique déjà établi et entraîna une recherche de nouvelles solutions.

Cette thèse analysera donc le système réglementaire d'avant 1977, son évolution et les changements effectués depuis lors. Elle se penchera, entre autres, sur la réglementation des vols nollisés, les dispositions relatives à la capacité et à la tarification dans le contexte des accords Bermuda I et II, des accords bilatéraux pro-compétitifs américains et des deux conférences de l'OACI de 1977 et 1980. Elle examinera également les retombées de la déréglementation aux États-Unis, sa réussite et son importance vis-à-vis l'ordre mondial en matière de transport aérien international.

Tout au long de cette analyse critique des politiques avancées et du cadre juridique ci-haut mentionné, des solutions seront suggérées afin de répondre aux incertitudes sous-jacentes. Cette étude nous amènera à conclure que le transport aérien international, maintenant en transition, se dirige vers un nouveau système de réglementation multilatérale. Dans ce contexte, l'influence des accords régionaux en matière de transport aérien ne saura être sous-estimée.

P. Robardet, *Servitudes réelles et limitations de droit public en matière d'affectation du sol et d'implantation des bâtiments*, Université Laval, 1987.

La multiplication récente, au Québec, des contrôles de droit public relatifs à l'utilisation du sol invite à analyser leur diversification, et à les rapprocher de la servitude réelle qui est une technique traditionnelle du droit privé. L'imminence de la réforme du droit des biens conduit en outre à faire le point sur le droit actuel des servitudes réelles. La juxtaposition en droit québécois d'une technique de droit privé et de mécanismes de droit public en matière d'utilisation du sol est abordée suivant deux grandes divisions.

La première partie de la thèse porte sur la fonction commune des servitudes et des régimes de droit public, qui est la réglementation de l'utilisation du sol, et de la construction en tant que forme particulière de cette utilisation. L'analyse vise à montrer comment la fonction des servitudes est conditionnée par leur régime juridique, légal ou contractuel, et à l'ordre public. La fonction des contrôles de droit public est analysée par rapport aux objets des régimes législatifs et aux principes du droit administratif.

La seconde partie de la thèse aborde l'autonomie de ces techniques juridiques, leurs interactions et leur coexistence dans des matières communes. Cette autonomie est recherchée, en premier lieu, dans les éléments propres aux servitudes et aux contrôles de droit public. Quant aux servitudes, il s'agit de leur nature publique de droits réels, et des recours. Du point de vue des interrelations des techniques juridiques, l'analyse montre comment le droit public conditionne l'effectivité d'une servitude réelle en raison de l'ensemble complexe de contraintes que ce droit impose à l'utilisation du sol, soit directement, soit indirectement par les limitations contenues dans le *Code civil*. Le rapprochement des techniques conduit alors à préciser la nature des limitations de droit public. Leur assimilation imparfaite aux servitudes est dégagée de trois objets : la démolition en tant que sanction des normes d'utilisation du sol ; le droit des tiers à ester en matière de droit public ; la garantie du vendeur à raison de charges privées ou de limitations de droit public. Ces trois objets permettent de souligner des

analogies quant à des effets, mais non pas une identité de nature juridique entre servitudes et limitations de droit public. Enfin, le rapprochement des techniques permet d'envisager l'utilisation de la servitude réelle comme mode de réglementation dans des matières dominées par des actions publiques fondées sur des actes unilatéraux (réglement et décision individuelle). La thèse prolonge ainsi l'étude du fonctionnement dynamique d'une technique de droit privé, par la question de sa substitution aux modes publics actuels de contrôle de l'utilisation du sol. L'examen de solutions américaines et françaises, ainsi que de la technique de l'acte d'accord en droit municipal québécois permet, en conclusion, de souligner les limites de la substitution d'une technique privée au droit public, et d'identifier les conditions de son adaptation aux contrôles publics, dans l'optique d'un renouvellement de l'approche dominante actuelle.

* * *

The recent proliferation in Quebec of public law land-use controls invites an analysis of their diversification and an analogy with the traditional private law institution of real servitudes. Moreover, the imminent reform of property law makes necessary a synopsis of the current state of the law on real servitudes.

The first part of the thesis concerns the common role of servitudes and public law controls, namely the regulation of land use, and of construction as a particular type of land use. The analysis intends to show how the role of servitudes is conditioned by their legal or contractual regime and by public order. The role of public law controls is analyzed in light of the objects of statutory regimes and of administrative law principles.

The second part of the thesis deals with the autonomy of these juridical techniques, their interaction and their coexistence in a shared field of application. This autonomy is sought first in the elements characteristic of servitudes and public law control. In the case of servitudes, these elements are their nature as public real rights and the recourses available. The analysis shows how public law conditions the efficacy of real servitudes through constraints imposed on land use, whether directly or indirectly, by means of limitations contained in the *Code*. Comparison of these techniques then leads to a more precise characterization of public law limitations. Their limited similarity to servitudes follows from three elements: demolition as a sanction of public and private law land use norms; the public law right of third parties to sue; the seller's warranty by means of private liens or public law limitations. These elements, while enabling certain analogies to be drawn with respect to the effects of these juridical techniques, do not permit one to conclude that their juridical nature is the same. Finally, the comparison of these techniques permits the consideration of real servitudes

as regulatory techniques in an area dominated by public recourses based on unilateral acts (regulation and individual decision). The thesis thus extends the study of the dynamic functioning of a private law technique by considering its substitution for the public land-use control mechanisms now in existence. In conclusion, examination of American and French solutions, as well as of the *acte d'accord* in Quebec municipal law, permits identification of the limits of the use of a private law technique in public laws, and helps to formulate the conditions of its adaptation to public controls, in the context of a reform of the present dominant approach.

J. Saba, *The Tort Liability of the United States Government for Negligent Inspection and Certification of Aircraft* (McGill University, 1986).

This thesis focuses on the potential tort liability of the United States Government for the negligent performance of aircraft inspection or certification activities, when such negligence is the proximate cause of death, injury or property damage.

The thesis starts by examining the origins and evolution of aircraft technology and governmental regulation of aviation. This is followed by an analysis of the sovereign immunity doctrine and the *Federal Tort Claims Act*. Emphasis is placed on conflicting judicial perspectives respecting the following issues: whether the Federal Aviation Administration (F.A.A.) owes an actionable duty of care in performing its inspection and certification tasks; and the extent to which the "discretionary function" and "misrepresentation" exceptions to the *Federal Tort Claims Act* apply to exempt F.A.A. tort liability.

The thesis concludes by recommending that a specific, limited duty of care be established by Congress respecting F.A.A. responsibility in inspecting and certifying aircraft.

* * *

Cette thèse porte sur l'éventuelle responsabilité délictuelle du gouvernement des États-Unis pour sa négligence lors de l'inspection d'aéronefs ou lors de l'accréditation, dans l'hypothèse où cette négligence est la cause immédiate d'une mort, de blessures ou de dommages matériels.

Cette thèse débute par une étude des origines et de l'évolution de la technologie aéronautique, et de la réglementation gouvernementale de l'aviation. La thèse analyse ensuite la doctrine de l'immunité gouvernementale et le *Federal Tort Claims Act*. Une attention particulière est consacrée aux différents principes juridiques concernant deux questions, à savoir

si la loi impose au *Federal Aviation Administration* (F.A.A.) une obligation de soin dans l'accomplissement de son devoir d'inspection et d'accréditation, et si les exceptions de « mesures discrétionnaires » et de « fausse représentation » du *Federal Tort Claims Act* s'appliquent pour exonérer le F.A.A. de toute responsabilité délictuelle.

En conclusion, l'auteur recommande que le Congrès adopte une obligation de soins spécifique et bien délimitée pour le F.A.A. dans son devoir d'inspection et d'accréditation d'aéronefs.

A. B. Sajoo, *International Human Rights and Canadian Foreign Policy: Principles, Priorities and Practices in the Trudeau Era and Beyond* (McGill University, 1987).

The expository appraisal of the human rights orientation in Canadian foreign policy put forward in this thesis is predicated upon the converging dictates of contemporary international law and enlightened national self-interest. This convergence has found sustained *declaratory* affirmation in Canadian policy through the 1970's and 1980's. Drawing upon the normative regime of international human rights and its general empirical expression in national foreign policies, the dissertation proposes a paradigm for the appraisal of operative rights-orientation.

The preceding analytical framework is applied to empirical studies of Canadian relations with South Africa and Central America. South Africa's official policy of "separate development of the races" — apartheid — has generated some of the most clear-cut instances of egregious and systematic violation of elementary human rights since World War II. Meanwhile, the nations of El Salvador, Guatemala and Nicaragua have endured over the past decade political violence of epic proportions, in a region characterized by historic patterns of authoritarianism and socio-economic deprivation. Both case-studies engage comprehensively the corpus of international human rights law, with diverse implications for Canadian diplomatic, economic, military and socio-cultural relations with the states in question.

Conclusions from those studies as to the *actual* role of human rights criteria in Canadian policymaking — and the efficacy of the adopted paradigm in reflecting that role — are pursued in the context of a more general assessment, resulting in a concluding overview of rights-orientation through the Trudeau era and beyond.

It is suggested that an appropriate legislative foundation (parallel to that developed in the United States during the mid-1970's) must undergird a meaningful commitment to rights-orientation in foreign policy. The *ad*

hoc approach hitherto favoured by Canada is perceived as inherently inconsistent and as minimizing the role of non-executive actors (parliament, the judiciary and public interest groups) in policymaking — scarcely befitting the domain of human rights.

In terms of the methodology employed, it is felt that the interdisciplinary nature of the critique (including elements of international relations and political science theory), beyond the parameters of traditional legal analysis, allows for a more penetrating appraisal of Canadian adherence to relevant norms. Juridical precepts remain, in any case, central to the appraisal itself and permeate the adopted paradigm.

Further, the few existing studies of Canadian human rights policy have not addressed the question of *systemic* orientation towards applicable international norms, beyond the exigencies of particular issue-areas in external affairs. In exploring overall patterns of rhetoric and reality in Canada's adherence to those norms, this study seeks also to provide a dynamic exposé of the nexus between human rights law and foreign policymaking in the current international order.

* * *

L'auteur présente une appréciation de l'orientation des droits de la personne dans les affaires extérieures du Canada. Cette appréciation repose sur les préceptes convergents du droit international moderne et (d'une conscience nationale éclairée), qu'on retrouve sous un aspect *déclaratoire* dans la politique étrangère canadienne des années 1970 et 1980. En exploitant le régime normatif du droit international de la personne et son expression empirique dans les politiques extérieures des États, la thèse propose un paradigme pour l'évaluation de l'orientation des droits de la personne.

Cette approche méthodologique sert à une analyse empirique des relations du Canada avec l'Afrique du sud et l'Amérique centrale. La politique officielle sud-africaine de « développement séparé des races » — l'apartheid — a donné lieu aux instances de violation des droits fondamentaux les plus systématiques et patentes depuis la deuxième guerre mondiale. En même temps, les États du El Salvador, du Guatemala et du Nicaragua ont subi depuis une décennie une violence politique démesurée, dans une région marquée par des tendances historiques d'autoritarisme et de sous-développement socio-économique. Ces deux cas mettent en jeu le droit international de la personne, et diverses implications pour les relations diplomatiques, économiques, militaires et socio-culturelles du Canada avec les États en question.

Dans une appréciation plus globale, la thèse tire de cette analyse certaines conclusions quand au rôle réel de la notion des droits de la personne

dans la politique extérieure du Canada — ainsi que l'efficacité du paradigme d'analyse. De ces observations résulte une vue globale de l'orientation des droits de la personne dans les années Trudeau et après.

En bref, la thèse suggère qu'un fondement législatif approprié (comme celui développé aux États-Unis dans les années 1970) doit sous-tendre une adhésion significative au concept des droits de l'homme par la politique étrangère. L'approche *ad hoc* adopté jusqu'ici au Canada apparaît inconsistente, et marginalise le rôle des acteurs non-gouvernementaux (Parlement, magistrature gouvernementaux et groupes d'intérêt public) dans l'établissement de la politique extérieure, ce qui ne convient pas au domaine des droits de la personne.

En ce qui concerne la méthodologie, une critique interdisciplinaire, qui comporte des éléments des relations internationales et de la science politique, et va au-delà de l'analyse juridique traditionnelle, permet une appréciation plus féconde de l'adhésion du Canada aux normes pertinentes, à tout événement, les préceptes juridiques demeurent centraux à l'appréciation et imprègnent le paradigme d'analyse adopté par la thèse.

De plus, les études de politique canadienne en matière de droits de la personne n'ont, à ce jour, pas porté sur l'adhésion *systémique* aux normes internationales, au-delà des exigences particulières de certains secteurs des affaires étrangères. La thèse explore les régularités rhétoriques et réelles de l'adoption canadienne de ces normes, et propose une analyse de la relation entre droit de la personne et politique extérieure dans l'ordre international d'aujourd'hui.

A. J. Young, *Law and Policy in the Space Stations' Era* (McGill University, 1987).

Space stations represent a watershed in man's exploitation and utilization of space. The array of hardware, the proliferation of space capability, the constant presence of man in orbit, and the variety of activities and multiplicity of participants are among those factors which coalesce to create an unprecedented era in man's conquest of space.

In addition to considering scientific and technological developments, this thesis addresses the policy implications for all the current participants in the space stations' era. This analysis is then applied to the U.S./International Space Station project in order to assess the legal implications which this precedential cooperative venture provokes. Thus, the status of the cooperative instrument, structures for the efficient management of the project and the commercial law applicable to the venture are all examined.

The focus is shifted from the specific to the general through a treatment of the military realities of space station utilization, the protection of the environment through the medium of the nuclear power source issue, and the operation of global space law in this era as exemplified by the *Registration Convention*. The thesis concludes with a call for patience, foresight and vigilance to ensure and promote space democratization to the betterment of mankind.

* * *

L'établissement de stations orbitales représente un point tournant dans l'exploitation et l'utilisation par l'homme du milieu spatial. De multiples facteurs tels la diversité des technologies, la prolifération des puissances spatiales, la présence continue de l'homme dans l'espace, la diversité des activités et multiplicité des participants, contribuent à créer une époque sans précédent en ce qui a trait à la conquête de l'espace par l'homme.

Outre un survol des développements scientifiques et technologiques, cette thèse se penche sur les implications d'ordre politique qui pourraient surgir et affecter tous ceux qui participeront à l'ère des stations orbitales. Cette analyse est ensuite appliquée au projet de station orbitale américano-internationale, afin d'évaluer les implications juridiques que peut provoquer une coopération de telle envergure. La structure nécessaire pour assurer la gestion efficace dudit projet, ainsi que le droit commercial applicable à une telle entreprise, sont aussi examinés.

Après l'étude de ces points bien précis, la thèse termine en traitant des sujets d'ordre plus général tels les utilisations militaires possibles de la station orbitale, la protection du milieu spatial et les implications découlant de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire, et, finalement, l'application du droit international de l'espace aux stations orbitales, notamment, la *Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace*. L'auteur conclut en faisant appel à la patience, la prévoyance et la vigilance des États, afin d'assurer et de promouvoir la démocratisation de l'espace dans l'intérêt de l'humanité.
